



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

Présents :

- Mme M. BESSON représentant les PEP Savoie
- M. N. BOVE Commissaire aux comptes
- Mme A. CARCERERI Directrice A.S.C.D.
- Mme S. CARRE représentant le Syndicat des Enseignants
- Mme C. CHAUMAZ représentant le FSU-SNIUpp
- Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
- M. E. DALLY représentant la Ligue de l'Enseignement
- Mme V. GELIBERT Enseignante
- M. C. HERBIN Responsable Service DESJ
- M. M. FRIONNET Enseignant chargé des classes de découvertes
- M. F. GILARDOT Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Président de l'A.S.C.D.
- M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
- Mme M. OLKOWICZ Directrice Ecole Elémentaire Centre Aix Les Bains
- Mme F. SUHR Enseignante Ecole Elémentaire Chantemerle Chambéry
- M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire

Excusés :

- Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
- M. H. BERNARD-BERNARDET I.E.N.A. honoraire
- Mme S. CREUX Directrice Service Départemental UNSS
- M. C. JULIEN I.E.N. Saint Jean de Maurienne
- M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS Chambéry IV
- Mme C. MANQUAT-REY représentant la M.A.E.

1 – MODIFICATION DU COMPTE RENDU DU 5/07/2017 :

Le Conseil Départemental a souhaité un rectificatif du compte rendu du conseil d'administration du 5 juillet 2017.

- **Extrait du conseil d'administration du 5 juillet 2017 concerné par la modification :**

« Le Conseil Départemental demande à l'A.S.C.D. d'employer le terme de Savoie Mont Blanc plutôt que Savoie afin de travailler dans la dynamique des deux départements. M. E. LANOË propose donc de renommer l'A.S.C.D. « Savoie Mont Blanc Découvertes » et prend donc acte au nom de l'A.S.C.D. de la possibilité qui leur est offerte implicitement d'étendre les actions de l'A.S.C.D. en Haute Savoie. »

- **Rectificatif :**

Le Département ne demande pas à l'A.S.C.D. d'employer le terme Savoie Mont Blanc, **il souhaite prioriser les aides aux départs pour les familles sur la destination Savoie Mont Blanc**, en cohérence avec la politique touristique portée conjointement par les deux départements via le Conseil Savoie Mont Blanc.

Il n'y a donc pas d'offre implicite de travailler en Haute Savoie derrière cette demande qui concerne l'enveloppe des aides aux départs qui est effectivement gérée par l'A.S.C.D. Avant d'envisager d'étendre les actions en Haute Savoie (que ce soit sur l'offre ou la demande), il y a nécessité de se concerter avec nos homologues entre les départements, puis avec l'association Savoie Mont Blanc Juniors.

- **Paragraphe proposé :**

« Le Conseil Départemental demande à l’A.S.C.D. de travailler dans la dynamique des deux départements. M. E. LANOE rappelle la proposition faite de renommer l’A.S.C.D. « Savoie Mont Blanc Découvertes » et de préciser le rôle et les missions de chacune des associations (S.M.B.J. et A.S.C.D.) ».

Validation de la modification à l’unanimité.

2 – EXAMEN DES COMPTES 2016/2017 :

A/ Bilan 2016/2017 :

- Dernière année avec une subvention de fonctionnement de 90 000 €. La nouvelle convention triennale (2017/2020) validée par le Conseil Départemental fixe un montant maximum de subvention de 350 000 € par année scolaire soit 1 050 000 € sur trois ans (Même schéma que la convention antérieure). Ces 350 000 € sont prioritairement dépensés pour les aides aux familles, et en cas de non dépense de la totalité de la subvention, la somme restante sera positionnée sur la ligne « fonctionnement » de l’A.S.C.D. avec un plafonnement à 50 000 €.
- Départ difficile sur les plans humain et fonctionnel de Mme Marie Isabelle GOBATTO, comptable au sein de l’A.S.C.D. depuis 19 ans. La comptabilité de l’A.S.C.D. sera confiée pour partie à la Ligue de l’Enseignement et ce transfert sera notifié par convention.
- Continuité des problèmes de direction au chalet Edelweiss à Saint François Longchamp. Un nouveau directeur a été recruté : M. David TORRES, qui a déjà exercé ces fonctions dans un centre situé à Valmorel pour la Ligue de l’Enseignement.
- Depuis trois ans, d’importants travaux ont été réalisés dans les centres et plus particulièrement à l’Arméra Valmeinier. Dans un souci de prudence, au regard des restrictions financières affichées pour 2017/2018, aucun travaux ne sera effectué durant la prochaine année.
- Des charges financières non prévues ont grevé le budget 2016/2017 :
 - Départ de la comptable avec mise en place d’une rupture conventionnelle : 20 000 €
 - Passif financier avec l’ancien directeur du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp. Des factures 2015/2016 ont dû être impactées sur le budget 2016/2017 : 10 000 €.
 - Un redressement URSSAF suite à un mauvais paramétrage du logiciel EBP sur le calcul des cotisations loi Fillon. Les sommes réclamées sont dues mais payables immédiatement. Aucune pénalité ne sera appliquée, notre bonne foi ayant été reconnue. (35 000 €)

Mais heureusement une année 2016/2017 avec des enseignants au rendez-vous et qui ont massivement répondu à l’appel de la classe de découvertes.

B/ Examen des comptes :

- Le compte de résultat affiche un déficit de - 9 624.72 €, du pour partie à la mauvaise gestion du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp (- 42 089.98 €) et à des dépenses du siège liées à une augmentation de la masse salariale avec la création de deux postes « commercialisation » (+ 181 384.09 €). Concernant les 42 089.98 € de déficit constaté sur le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp, ce résultat est à relativiser puisqu’il intègre le montant de 10 000 € inhérents aux problèmes de factures non impactées sur l’exercice 2015/2016.
- Les séjours tous confondus organisés par l’A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 170 338.52 € (115 100 € en 2015/2016) représentant une importante hausse d’activité pour les séjours gérés par le siège. L’année scolaire 2016/2017 se situe sur l’une des meilleures années en termes de volume de séjours.

- L'excédent de 43 961.59 € affiché par le centre Arméra à Valmeinier conforte le choix d'acquisition de ce bâtiment par l'A.S.C.D.
- La somme de 35 000 € relative au redressement URSSAF a été répartie pour 15 000 € sur le siège, 15 000 € sur le centre de l'Arméra Valmeinier et pour 10 000 € sur le chalet Edelweiss Saint François Longchamp.

M. N. BOVE Commissaire aux Comptes, n'émet aucune observation ni réserve sur les comptes de l'A.S.C.D. et informe les administrateurs qu'ils seront certifiés sincères et véritables lors de l'assemblée générale.

Les administrateurs approuvent l'arrêt des comptes à l'unanimité.

3 – PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2017/2018 :

A/ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2017 pour tous publics confondus s'élèvent à 216 classes (252 en 2016/2017) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 185 classes pour le 1^{er} degré public
- 10 classes pour le second degré public
- 21 classes pour l'enseignement privé (17 pour le 1^{er} degré et 4 pour le second degré)

Pour le 1^{er} degré public :

- 154 classes de découvertes A.S.C.D.
- 14 classes de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 17 classes de découvertes organisées par les écoles

Pour le Second degré public :

- 1 classe de découvertes A.S.C.D.
- 0 classe de découvertes avec accompagnement A.S.C.D.
- 9 classes de découvertes organisées par les établissements

Pour l'enseignement privé :

- 10 classes de découvertes A.S.C.D. pour le 1^{er} degré
- 6 classes de découvertes avec accompagnement A.S.C.D. pour le 1^{er} degré
- 1 classe de découvertes pour le 1^{er} degré organisée par les écoles
- 0 classe de découvertes avec accompagnement A.S.C.D. pour le second degré
- 4 classes de découvertes pour le second degré organisées par les établissements

Courts séjours :

- 25 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 11 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 67 classes dont 2 établissements de la Réunion et 1 du San Salvador

Séjours autres et étrangers non aidés :

- 6 séjours accompagnés non aidés.

Synthèse :

- Le comparatif de la perspective d'activité 2017/2018 avec 216 classes déclarées à celle de 2016/2017 pour 252 classes, affiche une baisse sensible des départs de l'ordre de 14 %.
Pour l'organisation A.S.C.D., cette baisse concerne à la fois les séjours traditionnels, les séjours accompagnés et surtout les courts séjours CAP Savoie. Ces derniers ont subi une diminution de 30 % (25 séjours en 17/18 contre 36 en 16/17) qui s'explique peut-être par un schéma d'inscription différent des autres séjours avec une décision de départ plus tardive. Les séjours « autonomes » organisés par les écoles sont stables.

Le nombre de classes de neige extérieures bat un record puisque l'on passe de 27 séjours en 16/17 à 67 en 17/18, le travail constant de communication et d'information de l'A.S.C.D. en direction des établissements extérieurs à la Savoie commence sans doute à porter ses fruits. Cette hausse de séjours est la bienvenue dans un contexte budgétaire difficile, compensant ainsi financièrement la diminution des séjours savoyards.

- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 86 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1^{er} degré public. Après une année scolaire 2016/2017 exceptionnelle en termes de volume de séjours, les schémas statistiques prédisaient pour 2017/2018 une activité en retrait. Or, le nombre de classes reste stable et le nombre de journées continue d'augmenter.
- Baisse très légère des séjours mer et autres, par contre chute brutale de l'activité neige ski alpin, malgré un barème des aides Conseil Départemental 2017/2018 très favorable aux départs à destination de la Savoie. Différentes raisons sont avancées : activité ski moins motivante, problème de proximité, manque d'enneigement ces dernières années, délai du dossier administratif plus court par rapport à des séjours printemps, aspect sécuritaire, aspect financier. Autant de paramètres qui ont pu intervenir dans cette baisse de départs de séjours vers les destinations « neige ». Ce constat se confirme également au niveau de la sortie ski journée avec un effritement du plan ski jeunes et du dispositif « sorties gratuites de ski ». A l'inverse, les classes de neige organisées par les départements extérieurs sont en progression et l'activité ski de fond en général semble, quant à elle, ne pas subir la même érosion.
- Mme A. CRESSENS souhaite un partage d'informations avec l'ensemble des stations pour un échange constructif sur cette problématique. M. E. LANOE propose la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'A.S.C.D., qui mènera une réflexion à la fois sur les causes et les solutions qui pourraient être proposées pour endiguer cette situation mais aussi sur un plan beaucoup plus large sur la pratique de l'enseignement du ski.

B/ Le point sur les centres :

➤ Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp :

- Mme A. CRESSENS et M. C. HERBIN annoncent à l'ensemble des administrateurs, dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, l'attribution de la gestion du chalet Edelweiss à l'A.S.C.D. Cette D.S.P. d'une durée de cinq ans, débutera le 1^{er} décembre 2018 pour arriver à échéance le 30 novembre 2023. Une part fixe de 30 000 € (loyer) et une part variable calculée à partir du nombre total de journées ainsi que du chiffre d'affaires constitueront les conditions financières de cette convention.
- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2018 représentent 56 % de la capacité du chalet et s'élèvent à 4 785 journées. Ces chiffres concernent les séjours et les réservations confirmés et sont en progression par rapport à l'année passée. L'objectif serait d'atteindre les 5 200 journées (75 % de remplissage), sachant que le seuil de rentabilité se situe à 6000 journées.

➤ Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :

- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2018 avoisinent les 74 % avec 14 000 journées enregistrées, sachant que le seuil de rentabilité est de 12 000 journées. Le centre Arméra remplit pleinement ses objectifs.
- D'importants travaux ont été réalisés durant l'année 2017 et toujours avec l'objectif d'un accueil qualitatif encore plus marqué : changements des volets roulants (électriques), pavés LED et peinture dans les zones de circulation, mise en place de VMC et peinture dans les douches, création d'un avant toit à l'entrée du centre, aménagement d'une salle de projection, enrochement avec pose de drains à l'arrière du bâtiment suite à des infiltrations, mise en place d'une mascotte « Angus » (ours sculpté en bois). Tous ces travaux ont pu voir le jour grâce au travail et à l'investissement de l'équipe du centre l'Arméra sous la direction d'Aude Bocahut. Pour 2018, la priorité sera donnée à l'aménagement d'une salle de sport et plus particulièrement à un dojo, permettant ainsi de cibler d'autres « clientèles ».

4 – RENOUELEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La durée d'éligibilité des sept membres élus du conseil d'administration arrivant à échéance, les propositions de candidatures et renouvellements de mandats sont les suivants :

Cinq demandes de renouvellement de candidatures :	Mme Corinne CHAUMAZ Mme Valérie GELIBERT M. Michel FRIONNET Mme Françoise SUHR M. Gilbert TROCCAZ
Un non renouvellement de candidature :	M. Henri BERNARD-BERNARDET
Une proposition de candidature :	M. Laurent FIORINA
Un remplacement :	M. Michel FAURE succèdera à Mme Catherine DELEURENCE

Propositions approuvées à l'unanimité.

5 – CAP'OUREA :

- La prise de participation au capital de la société CAP' OUREA est à hauteur de 60 000 €, versée en deux temps : pour 2017/2018 : 40 000 € et pour 2018/2019 : 20 000 €. La société aura un délai de trois ans pour devenir autonome (2019/2020).
- Pour assurer la mission de commercialisation, deux salariées ont été embauchées, Mmes Nathalie TEULADE et Marylin ROEDERER, sur un Contrat à Durée Déterminée avec une base horaire de 20 heures hebdomadaires payées au SMIC plus un commissionnement.
- Création d'un logo, d'un site sur lequel il sera possible de réserver et d'effectuer un paiement en ligne (contact avec Alliance Réseau).

6 – ADHESIONS :

- Pour des raisons de lisibilité et de simplification, il est proposé de modifier les montants des cotisations pour les publics vacances avec la suppression de la catégorie « Hors Académie » et n'en garder que deux :

	Savoie	Hors Savoie
Famille seule	5.50 €	8.50 €
Groupe de familles	22.00 €	33.00 €
Groupes	27.50 €	41.00 €
Enseignant	2.00 €	3.00 €

- Mise en place d'une convention entre CAP'OUREA et l'A.S.C.D. pour une cotisation forfaitaire de 2 000 € par an. En effet, CAP'OUREA ne propose pas d'adhésion à ses clients puisque difficile de vendre une adhésion A.S.C.D. en tant que société. Ceci pour compenser un manque à gagner de l'A.S.C.D. Le montant de cette cotisation forfaitaire sera actualisé chaque année.

Propositions approuvées à l'unanimité.

7 – INFORMATIONS DIVERSES :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.C.D. aura lieu le **mercredi 17 Janvier 2018 à 16 Heures à l'Ecole Primaire Publique du Chef-Lieu à Bassens.**

La séance est levée à 19 H 45